

CONDITIONS DE REPRISE DES EXTINCTEURS (janvier 2019)

Extincteurs **repris gratuitement**
au sein des déchèteries du SMICTOM de la
Zone Sous-Vosgienne

Appareils (eau, poudre, mousse) de charge nominale
inférieure ou égale à 2 kg / 2 litres (**sauf appareils à
CO2 ou aux halons et aérosols**)



Appareil poudre 1kg Appareil poudre 2kg Sphère extinctrice 400g Appareil poudre 600g

Appareil mousse 1litre

Dans le périmètre
(liste non-exhaustive)

Extincteurs **facturés 10 euros / unité** déposée

Appareils de charge nominale supérieure à 2kg / 2 litres
Appareils CO2 ou aux halons ou aérosols



Extincteurs > 2 kg Extincteurs CO2 et halon Aérosol à fonction extinctrice

Hors périmètre
(liste non-exhaustive)